YERRES

Service Social
N° tél. : 01.69.49.77.90
N/Réf. : LC/MCC

DECISION N° 99/239

OBJET : Convention ville d'Yerres / Société Anonyme « L.S.A. » :
Prestation de disc-jockey à l'occasion des 30 ans des crèches familiales

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'anniversaire des 30 ans des crèches familiales « Bambi » et « Pinocchio », l'animation proposée par la S.A. « L.S.A. » représentée par Monsieur HERVAS, son Président Directeur Général , sise 25, rue René Coty P.8 - 91330 - YERRES - correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

De signer la convention avec ladite société, concernant la représentation musicale du disc-jockey le samedi 16 octobre 1999 de 20 h 30 jusqu'au dimanche 17 octobre 1999 1 H 00, à la salle du C.A.T. « La Châtaigneraie » 4 impasse des Ecureuils à Yerres (91330), moyennant un montant de 2500 Frs. T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 6, sous fonction 641, nature 6226.

Fait à Yerres, le 1er octobre 1999

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député de l'Essonne,
Maire d'Yerres

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 7 OCT. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE